
MONOPARENTALITÉS À BRUXELLES – EVALUATION DES AVANCEMENTS DEPUIS LE LIVRE BLEU

Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-capitale

Par Martin Wagener – Prof en sociologie

PLAN

1. Une contextualisation Chiffrée - L'évolution des ménages en Belgique
2. Rappel des grandes orientations du livre bleu
3. Vers un universalisme adaptatif

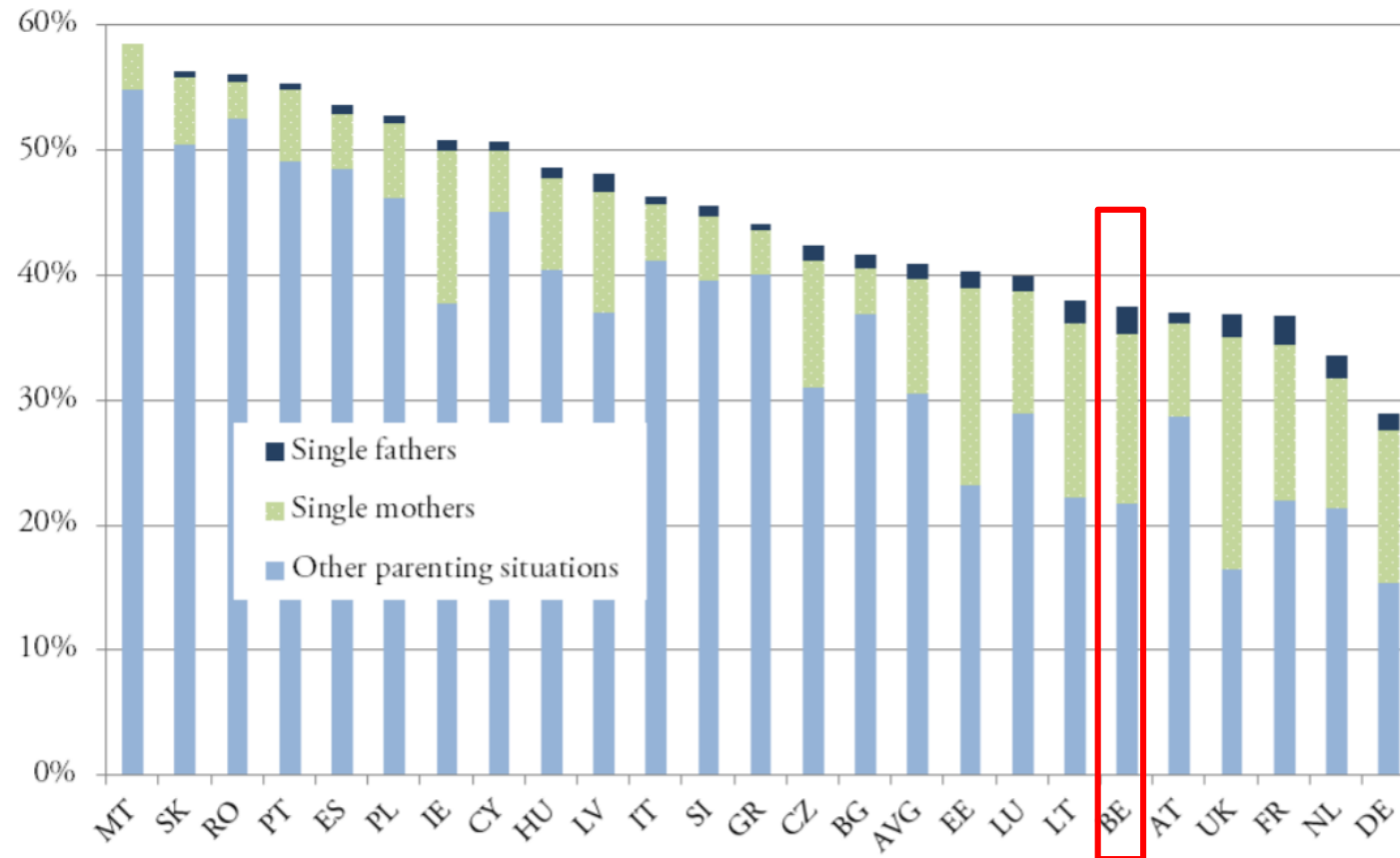


I. UNE CONTEXTUALISATION CHIFFRÉE

L'ÉVOLUTION DES MÉNAGES EN BELGIQUE

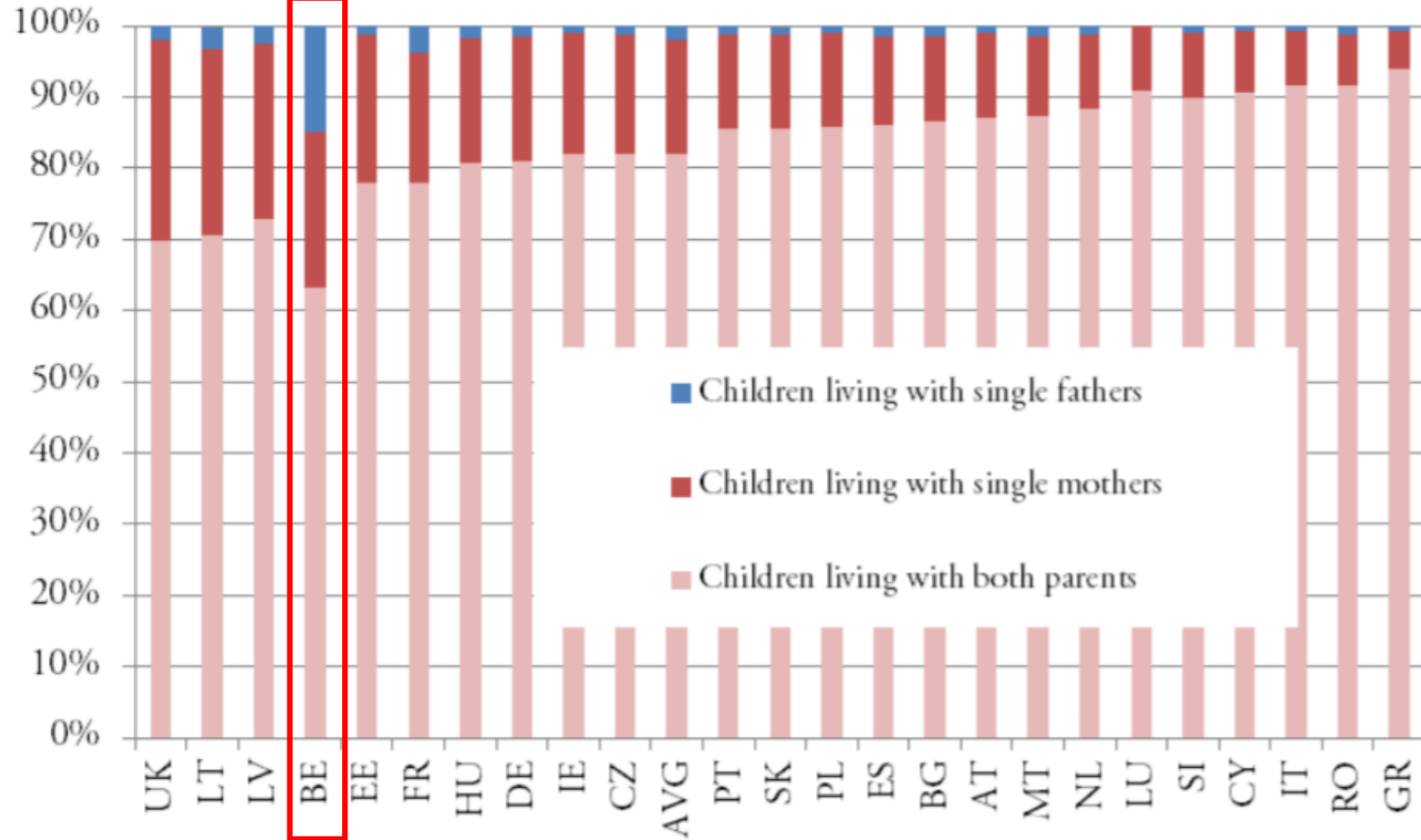


Figure 4. Households with children by parenting status, across countries



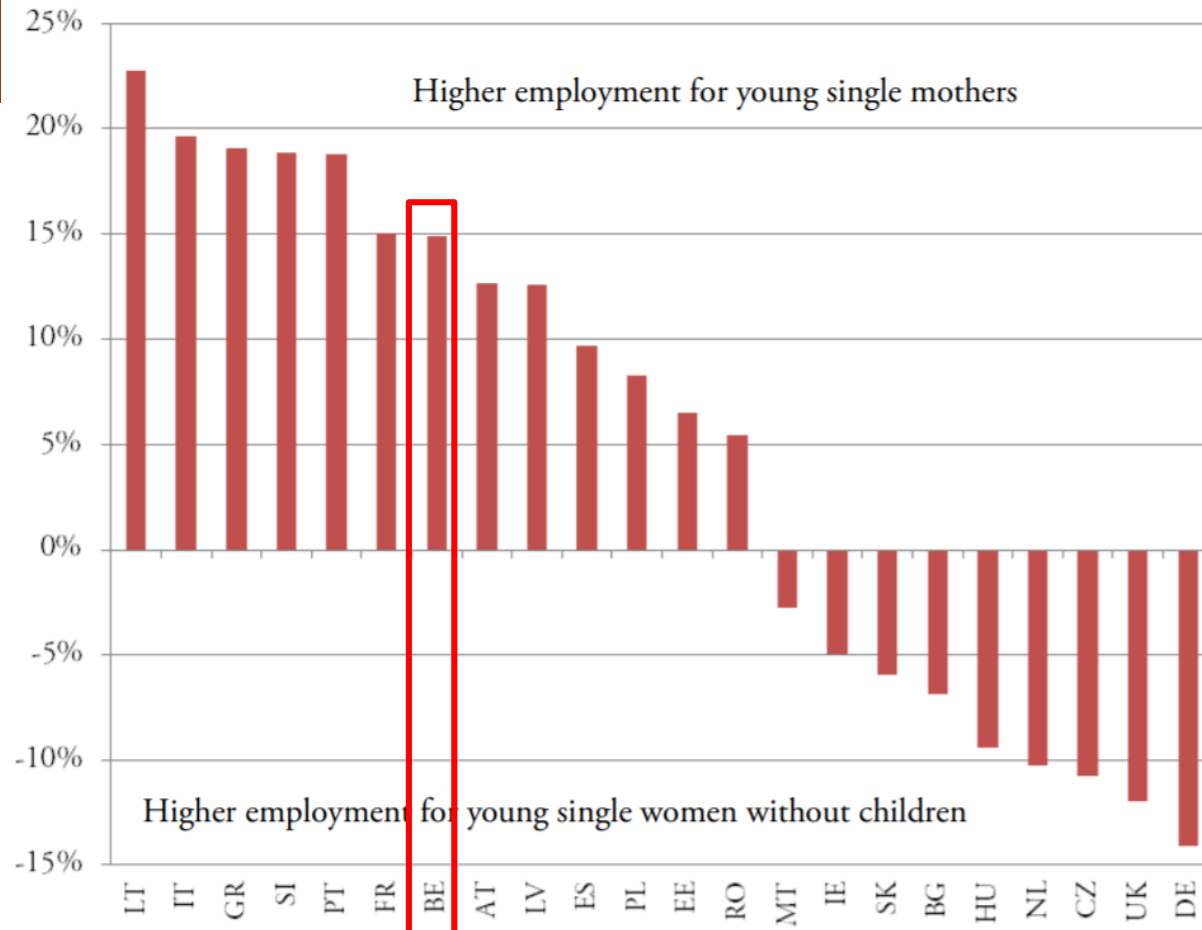
SOURCE: LFS 2010

Figure 5. Proportion of children by living arrangements based on parental status



SOURCE: LFS 2010

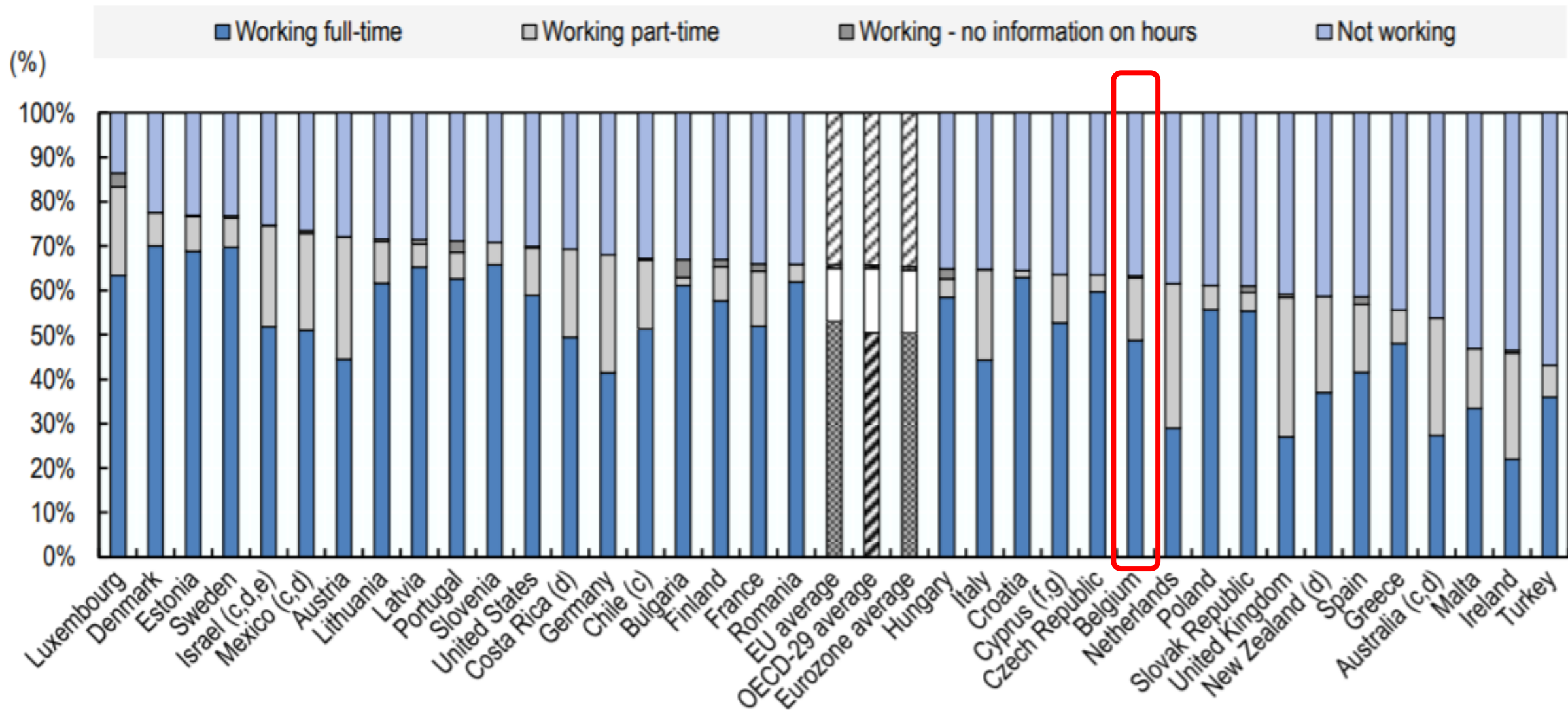
Figure 10. Differences in employment between single young women with and without children¹⁰



SOURCE: LFS 2010

Chart LMF2.3.A. Employment status of single parents, 2014^a

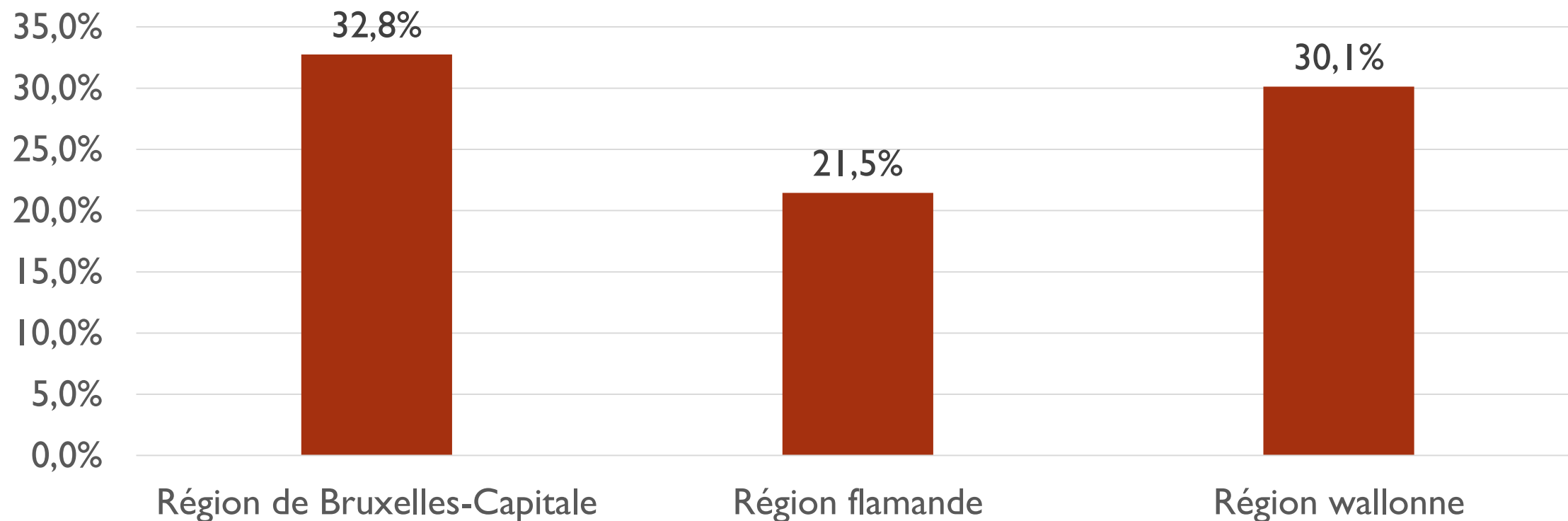
Distribution (%) of single parents with at least one child aged 0-14^b by employment status^c



Proportion (%) with usual weekly working hours in the given weekly hours band:

	1 to 29	30 to 39	40 to 44	45+	No information on hours
Australia
Austria	38.20	32.75	21.48	7.57	0.00
Belgium	22.15	53.28	13.94	9.85	0.78
Denmark	9.67	79.10	3.73	7.50	0.00
Finland	11.45	58.00	22.67	5.56	2.33
France	18.89	54.14	13.18	11.39	2.39
Germany	39.13	30.80	22.57	7.50	0.00
Hungary	6.41	5.10	77.32	7.68	3.49
Italy	31.30	30.31	29.11	9.04	0.24
Netherlands	52.89	34.98	10.16	1.98	0.00

PROPORTION DE FAMILLES MONOPARENTALES PAR RÉGION PAR RAPPORT AU NOMBRE DE FAMILLES AVEC ENFANTS – BCSS 2015



TYPES DE FAMILLES AVEC ENFANTS EN BELGIQUE PAR RÉGION – DONNÉES BCSS 2017

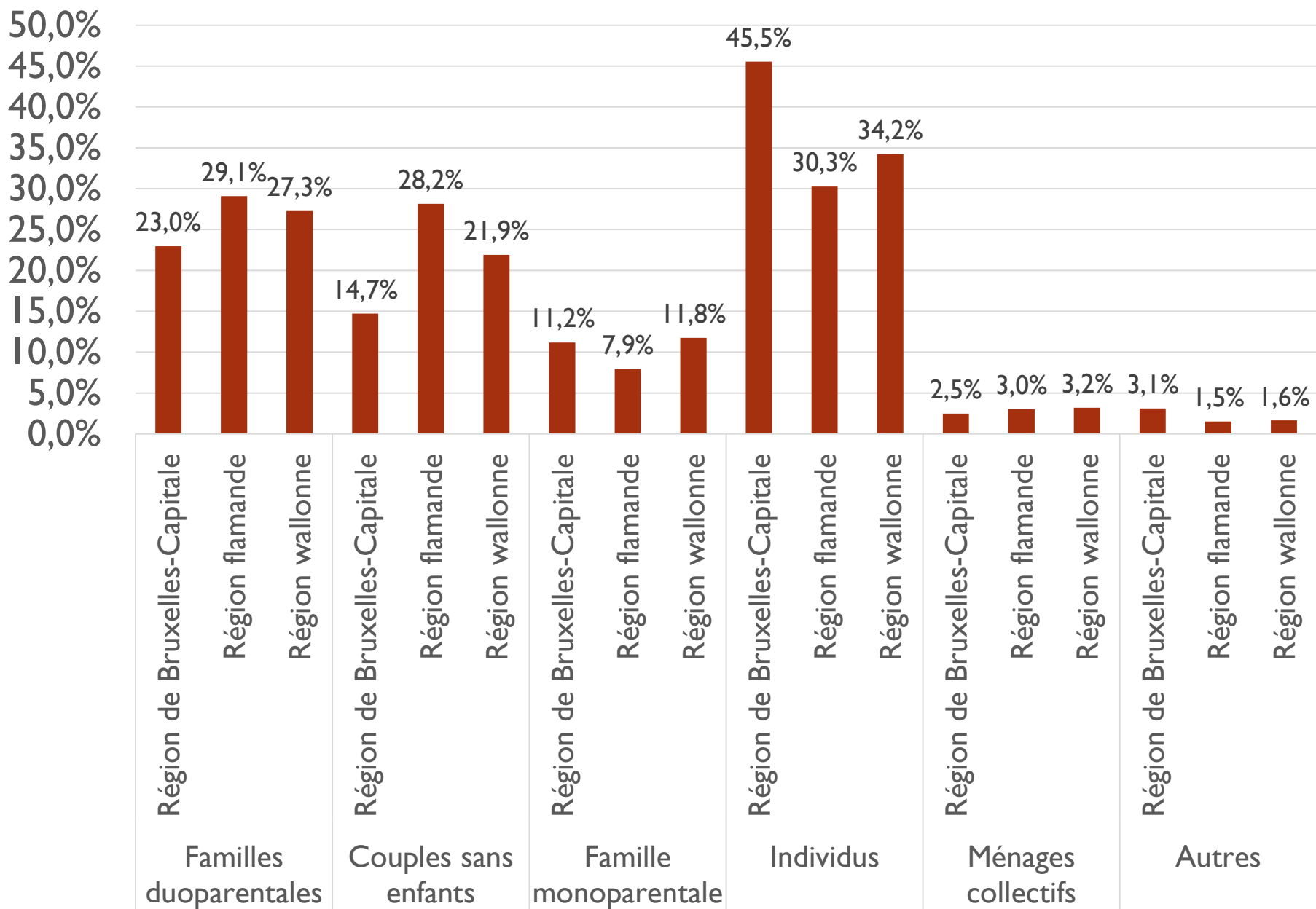
	RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	RÉGION FLAMANDE	RÉGION WALLONNE
FAMILLES MONOPARENTALES	63521	229388	191236
	32,2%	21,8%	30,4%
FAMILLES DUOPARENTALES	133728	822921	436834
	67,8%	78,2%	69,6%
TOTAL	197249	1052309	628070
	100,0%	100,0%	100,0%

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU RIS (OU ÉQUIVALENT) EN BELGIQUE SELON LE TYPE DE MÉNAGE – DONNÉES SPP-IS 2018-19

		Cohabita		Isolés		Familles		Famille		Total	
		nts				monoparentale		duoparental	es		
Belgi que		80186	33,6%	91272	38,2%	50507	21,2%	16768	7,0%	238733	100%
	Femm	38236	31,0%	34041	27,6%	44552	36,1%	6477	5,3%	123306	100%
	Homm	41950	36,3%	57231	49,6%	5955	5,2%	10291	8,9%	115427	100%

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DU RIS (OU ÉQUIVALENT) EN BELGIQUE SELON LE TYPE DE MÉNAGE PAR REGION – DONNÉES SPP-IS 2018-19

		Cohabitants		Isolés		Familles monoparentales		Famille duoparentales		Total	
Région de Bruxelles-capitale		22544	37,3%	22129	36,6%	11917	19,7%	3851	6,4%	60441	100%
	Femmes	11281	35,4%	8411	26,4%	10585	33,2%	1599	5,0%	31876	100%
	Hommes	11263	39,4%	13718	48,0%	1332	4,7%	2252	7,9%	28565	100%
Flandre		19893	29,4%	27923	41,3%	13594	20,1%	6216	9,2%	67626	100%
	Femmes	9318	28,3%	9659	29,3%	12143	36,9%	1793	5,4%	32913	100%
	Hommes	10575	30,5%	18264	52,6%	1451	4,2%	4423	12,7%	34713	100%
Wallonie		37995	33,9%	41982	37,4%	25340	22,6%	6814	6,1%	112131	100%
	Femmes	17749	30,0%	16172	27,3%	22151	37,4%	3106	5,2%	59178	100%
	Hommes	20246	38,2%	25810	48,7%	3189	6,0%	3708	7,0%	52953	100%



POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE MONOPARENTALITÉ?

- Officiellement, la Belgique n'a pas de politique ciblée sur les familles monoparentales, mais plusieurs politiques sectorielles les ciblent quand même
 - ⇒ Activation qui ne peut pas offrir un soutien suffisant, mais qui augmente le risque/tension d'exclusion (temporaire)
 - ⇒ Kansengroepen / approche par les quotas - accès aux groupes vulnérables

HISTORIQUE DES RÉPONSES PUBLIQUES SPÉCIFIQUES

- Début d'action et de recherche en Belgique dans les années '90
- 2003 : Plateforme (fédérale) des familles monoparentales
 - Définition scientifique
 - Cumul des situations de pauvreté
 - Etats généraux de la famille – 2004-2007

⇒ Mesures de type généraliste pour rendre compte des nouvelles formes familiales et adapter la protection sociale
- 2008 : « Plateforme technique » de la monoparentalité à Bruxelles
 - 2009 Etat des lieux
 - 2013 Livre bleu – Monoparentalité bruxelloises (=> PCUD, Stratégie 2025, Contrat de gestion d'Actiris)
- 2015 : Projet Miriam

UNE APPROCHE MULTI-SECTORIELLE

- Comprendre la catégorisation et l'aide apportée à travers des réseaux multi-sectoriels
 - Parentalité
 - Travail et insertion socio-professionnelle
 - Formation
 - Protection sociale
 - Accueil de la petite enfance



RAPPEL DES GRANDES ORIENTATIONS DU LIVRE BLEU



QUELQUES PRINCIPES

- Entre Reconnaissance et Redistribution (Honneth/Fraser)
- Castel et et les formes de protection sociale - autonomie
- Des citoyen.ne.s comme membre d'une communauté protégée par des lois
 - Social, politique, économique et culturelle
 - Un.e citoyen.ne engagé.e avec d'autres dans la construction d'un monde commun (Rosanvallon)

Reconnaître - Des familles et des femmes comme les autres

- pas les mêmes atouts pour faire face aux risques sociaux
- les femmes ne veulent pas se laisser assigner de l'extérieur ce que devrait « être une femme vertueuse » ni se laisser réduire à l'image « d'un ménage précaire »
- les difficultés sont différentes quand on est seule, mais cela ne rend pas les femmes différentes
- Certaines analyses comportent le risque de la stigmatisation des familles monoparentales comme « à risque »...

=> La monoparentalité ne se résume pas aux situations précaires et elle couvre diverses réalités sociales

Les supports à l'articulation des sphères d'activité

- Crèches et milieux d'accueil abordables, accessibles et de qualité
 - ne permettent pas seulement de travailler, mais ils sont aussi un soutien essentiel dans les démarches quotidiennes et nécessaires pour trouver un travail (ou de se reconstruire)
 - Les crèches en entreprise et différents aménagements d'horaires
- Formations qualifiantes
- Aides respectueuses
- Accès graduel à l'emploi,
- Des mesures qui favorisent une diminution temporaire des heures prestées (congé parental, pause-carrière, etc)
 - ne sont appliquées que dans l'extrême obligation (cf. maladie grave d'un enfant).
 - En règle générale,
 - les pertes de revenus pour les parents avec des salaires moyens ou faibles ne permettent pas de faire face à toutes les dépenses.
- Peu de moyens pour externaliser les tâches familiales ou domestiques

UNE VIE LOCALE PARTAGÉE ET SOUTENUE PAR LES INSTITUTIONS

- la nécessité de trouver des endroits (crèches parentales, ludothèques, maison de quartier « parentales », etc.) qui permettent des rencontres entre adultes
- Investissement d'une vie locale par différentes formes de sociabilité
 - Ex. de l'accueil parental
- Accessibilité des transports publics
- Stratégies éducatives pour que leurs enfants s'en sortent:
 - Laisser les enfants jouer dehors (dans des espaces communs, parcs, etc.) – rôle du quartier
 - Investir des lieux plus collectifs comme les maisons de quartier, les vacances organisés, etc.
 - Permettre aux enfants dans le possible de leurs moyens de suivre des hobbies (sport, musique, activités ludiques, etc.)

Vivre quelque part...

- Les maisons d'accueil hébergent bon nombre de femmes monoparentales pour un certain temps
 - hébergement
 - des aides qui permettent de se reconstruire sur le plan psycho-social.
 - d'autres ont surtout besoin d'un logement adéquat pour redémarrer leurs propres vies.
- Renforcer l'accès au logement
 - trouver un logement adéquat (contrôle des loyers, allocations loyers, agences immobilières sociales, logements de transit, habitat accompagné...).
 - articulation des actions avec les secteurs proches (aide aux familles, santé mentale, justice, aide à la jeunesse, formation, travail, accès à la culture, etc.)
- le marché locatif privé - difficile de vouloir changer la mentalité des propriétaires privés en « manque de confiance » envers les femmes monoparentales
- Augmenter et diversifier le logement social
 - effet sur la montée des prix au marché.
 - L'approche des AIS (Agences immobilières sociales) reste à soutenir car elles proposent à la fois l'accès au logement tout en accordant une garantie de revenu aux propriétaires.
- Des mesures plus conséquentes?
 - accompagnement des prix du marché par l'État (cf. fixation des prix de loyers maximaux)
 - aides spécifiques aux personnes (cf. allocation de loyer qui rend compte des prix moyens dans les environs). (voir l'évaluation régulière du RBDH)

VIVRE AVEC D'AUTRES – LA PROXIMITÉ

- une variable importante pour les femmes monoparentales confrontées à la fois aux budgets limités, à la pression temporelle et aux difficultés d'articulation.
- meilleur accès aux écoles de qualité ouvertes à la communication avec les parents, aux crèches et milieux d'accueil pour enfants et adolescents, aux services d'aide sociale et d'activités socio-culturelles, etc.
- dans un environnement urbain qui permette la rencontre et qui laisse de la place aux activités parentales et à celle des enfants.
- maîtrise de la mobilité et s'appuyer sur des réseaux de transports publics dense et mieux adapté aux besoins des parents.
- ouvrir à des modes de sociabilité qui permettent de sortir de l'isolement et de trouver de nouvelles manières de vivre avec les autres en ville.

LA PARTICIPATION...

- ne veut pas dire que les personnes sont obligées de donner une contre-partie pour avoir accès à l'aide sociale, ni que l'État mette en place des programmes qui ressemblent à la responsabilisation).
- ⇒ Il s'agit d'accorder respect et autonomie à l'individu, pour qu'il puisse être en mesure d'apporter aussi une part de soi (se rendre utile, avoir une place un rôle dans la ville)
- ⇒ par rapport à la reconnaissance d'une citoyenneté active et reliée, le risque est grand que les mesures se vident de leur sens et se retournent contre les individus.
- Une des première conditions pour faire advenir les possibilités d'une citoyenneté active
- agir sur l'isolement social (« être enfermé chez soi »)
 - des formes d'accueil accessibles, ouvertes et de qualité tout en investissant dans
 - des projets collectifs qui permettent aux femmes de trouver d'autres domaines d'investissement.
 - effet positif sur les reconstructions identitaires après des phases difficiles afin de démarrer des nouveaux projets de vie.

PARTICIPATION SUITE

- Renforcer une sociabilité locale et différents systèmes d'entraide entre parents par des lieux qui accueillent à la fois les enfants et qui laissent participer les parents.
 - Des ludothèques, des crèches parentales, des maisons de quartiers, des animations socio-culturelles, des projets coopératifs entre femmes, etc.
 - La fonction éducative ne se limite pas aux seuls parents.
 - dépasser la seule relation « aidant/aidé » en créant des formes de « vivre ensemble » plus actives et reliées.
 - il suffit parfois de très peu d'encadrement et d'infrastructure pour permettre à celles-ci de se retrouver, de discuter, de partager leurs joies et leurs problèmes
- la solidarité familiale fonctionne plutôt de manière exceptionnelle et à des moments précis, mais elle ne peut que très rarement permettre une meilleure articulation des sphères d'activité.

PERMETTRE L'ENGAGEMENT

- intégrer une vision plus 'classique' de la protection sociale tout en élargissant vers une vision du citoyen qui construit sa vie avec d'autres et qui est par ailleurs confronté à différentes formes d'inégalités
 - chercher d'autres manières de s'investir et de trouver une place dans la société.

« Les « femmes-sujets » ou « individus-sujets » essayent à travers des activités qui offrent une protection sociale (autonomie), une valorisation de leurs compétences et une reconnaissance sociétale, de vivre différemment le rapport à la monoparentalité en contrant les tendances à l'isolement et en pratiquant une autre sociabilité plus reliée et engagée avec d'autres en ville ».



VERS UN UNIVERSALISME ADAPTATIF?



UNE ANALYSE QUI PREND EN COMPTE L'HISTORICITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE MONOPARENTALITÉ À BRUXELLES

La reconnaissance de la monoparentalité comme nouvelle catégorie cible des politiques de diversité. Vers un universalisme adapté ?

The recognition of single parenthood as a new category for diversity policies: towards an adapted universalism?

Martin Wagener

SociologieS

SociologieS
Dossiers

<https://journals.openedition.org/sociologies/10738>

Principales orientations retenues par le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-capitale pour « améliorer la situation des parents seuls » au regard des catégories instituées d'action publique		
Approche préconisée :	Groupes-cibles :	Avancées
- Gender & poverty mainstreaming	Egalité femmes-hommes et effet sur la pauvreté	Mise en œuvre de la loi gender-mainstreaming (cf. Miriam) Conférence inter-ministérielle droits des femmes
- Work-life balance	Parents travailleurs, entreprises mettant en place des programmes de diversité envers les parents	+ Plans de diversité - Congé professionnel motivé
- Transitions socio-professionnelles	Travailleurs	Actiris + SECAL + Allocations familiales majorées
- Soutien aux travailleuses pauvres	Travailleuses pauvres	Suppression de la prime à l'emploi
- Information et accompagnement	Parents seuls	+ Maison des parents solos + Formations Actiris (en cours) + Projet 'Pour la solidarité' + SPRB
- Accompagnement des transitions familiales	Bénéficiaires de l'aide de type juridique et/ou de la médiation, victimes de violences conjugales	+ Tribunal des familles
- Inclure le paramètre de parentalité dans les statistiques démographiques et socio-économiques sexo-spécifiques	Familles monoparentales, femmes, parents	+ OSS ; Brussels.view +/- statistiques BCSS

- Réserver un pourcentage de places d'accueil de la petite enfance (quotas)	Familles précarisées et en particulier les familles monoparentales, travailleurs avec horaires de travail atypiques	Maisons d'enfants Actiris +/- réforme ONE + continuité K&G
- Maintien du bénéfice des revenus de remplacement et des aides au logement	Familles monoparentales	+/- activation + accessibilité logement social
- Accès aux formations qualifiantes	Femmes seules avec enfant(s)	Partenariats Actiris + Miriam
- Conventions de partenariat d'Actiris – accompagnement spécifique de publics-cibles	Familles monoparentales	Continuité
- Mesurer et effacer les pièges à l'emploi	Personnes pauvres et victimes du piège à l'emploi	... + Miriam
- Mesurer et prévoir les mécanismes de contrôle pouvant déployer de fausses « monoparentalités et/ou divorces » dus aux bénéfices des différentes primes	Fausse monoparentalité, fraudeurs sociaux	(Point non repris dans le livre bleu) - Activation
- Allocation loyer, loyers sensibles au genre, accessibilité au logement	Locataires, personnes à bas revenu	Effets encore à évaluer de l'allocation loyer, peu d'amélioration de l'accessibilité de manière générale


- Accès au logement social	Familles monoparentales	++ amélioration du système des listes d'attente
- Individualiser les droits aux allocations dans des situations particulières à l'aide sociale, au logement, comme la « co-location » ou le logement partagé	Ayant droit à la protection sociale	Seulement si c'est un projet reconnu...
- Protection des enfants	Enfants	Peu prise en compte dans la documentation officielle, mais sur le terrain oui
- Activités, lieux et services socio-culturels de proximité	Femme-habitante de quartier	+ 1 Maison des parents solos
- Activités extrascolaires	Enfants des parents à bas revenus	
- Aménagement du territoire et consultation des bénéficiaires dans les plans et projets d'aménagement	Citoyen, approche genrée	
- Mobilité	Personnes avec poussette	
- Sentiment de sécurité dans l'espace public	Citoyens, femmes	Attention médiatique, mais pas d'amélioration

EN SOMME

- Quelques avancées et projets intéressants
 - beaucoup d'attention médiatique et politique
 - très peu d'effets à la hauteur de la problématique
- ⇒ Mais, grande attention après les dernières élections et préparations de plusieurs plans (SPRB, Actiris, CES, Diversité, CPAS, accueil d'enfance, etc.)

UNIVERSALISME ADAPTATIF

- *« qu'à travers les deux dernières étapes (l'élaboration d'un plan d'action et son opérationnalisation), en **parallèle d'une vision qui se veut globale de la monoparentalité**, se mettent en oeuvre des **processus de catégorisation spécifique** qui, de manière directe ou indirecte, ciblent ces familles et les parents en particulier. Même si le cadre institutionnel du mainstreaming de genre et de celui lié aux situations de pauvreté (poverty mainstreaming), ainsi que le refus de services spécifiques, sont censés garantir une **approche universaliste de ces problématiques**, on **distingue également la volonté claire de mieux protéger des groupes dits vulnérables**, tels que les travailleuses pauvres, les victimes de violence, les parents isolés.*
- *En même temps qu'elle est ciblée comme **risque spécifique d'exclusion et d'inégalité**, la monoparentalité se trouve ainsi « universalisée », à travers les liens opérés avec **d'autres problématiques, plus instituées** et partagées par d'autres catégories de population – travailleurs, citoyens ou usagers.»*

- 
- Merci!
 - Bedankt!